



Appliquer le nouveau modèle de financement au forfait issu de l'expérimentation PEPS à des centres de santé nouvellement créés dans des zones de désertification médicale



Porteur du projet
Ramsay Générale de Santé

Expérimentateurs franciliens

Centre de santé de Ris-Orangis, et Centre de santé d'Argenteuil



91 - 95

Autres régions : ARA (3 centres de santé)



5 ans

Lancée le 06/12/2021



12 227 K€ (FISS)



Cahier des charges - Avis CTIS



France entière
31 500 patients



Publié au Journal officiel
le 31/10/2020, modifié le 09/07/2021



Financement substitutif :
rémunération forfaitaire des médecins généralistes et des infirmières, en substitution du paiement à l'acte des soins pour l'ensemble de la patientèle du médecin traitant



ars-idf-art51@ars.sante.fr



Mots clés :

ville, médecin traitant, population générale, centres de santé, désert médical

Caractère innovant

L'expérimentation Primordial a pour objet d'appliquer le nouveau modèle de financement au forfait issu de **l'expérimentation PEPS à des centres de santé nouvellement créés dans des zones de désertification médicale**. Elle repose sur un parcours standard de prise en charge des patients, intégrant **l'utilisation d'un outil digital et/ou une infirmière d'orientation** ainsi que la **délégation de tâches** dans la mesure du possible en utilisant les protocoles de coopération. Elle repose également sur une **standardisation des processus médicaux** pour les principales prises en charge et le **suivi systématique d'indicateurs de résultats** ainsi que sur l'utilisation croissante de la **télé médecine pour des prises en charge ciblées**.

Modèle organisationnel

Objet du projet

L'expérimentation a pour but de proposer le **déploiement de structures de soins primaires basé sur une approche par capitation**. L'enjeu de l'expérimentation est de soigner et maintenir en bonne santé la population d'un territoire, en particulier dans des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins.

Population cible

Patientèle « médecin traitant » du centre de santé

Étapes principales du parcours de soins

La structure ambulatoire d'exercice collectif doit répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- présence d'au **moins 5 professionnels de santé conventionnés volontaires** (dont au moins 3 médecins généralistes et 1 infirmier)
- avoir **au moins 250 patients ayant leur médecin traitant dans l'équipe**

Le passage à une rémunération forfaitaire doit soutenir la mise en place de **modifications organisationnelles et d'activités nouvelles au sein de la structure**, comme les mises en place de protocoles de coopération, la coordination pluri-professionnelle, une démarche qualité en partie mesurée par l'expérience des patients eux-mêmes, des actions de prévention notamment d'éducation thérapeutique.

Acteurs impliqués dans la prise en charge

Médecins généralistes, infirmiers

Modèle financier

Le modèle de financement est celui défini dans le cadre de l'expérimentation Peps : une **rémunération forfaitaire des médecins généralistes**, en substitution du paiement à l'acte des soins concernés par le champ de l'expérimentation, **pour l'ensemble de la patientèle avec médecin traitant du centre de santé**

Le paiement à l'acte est maintenu pour les actes « hors Peps » et pour les patients qui n'ont pas de médecin traitant au centre de santé. Pour chaque profil de patient, un montant forfaitaire est calculé sur la base des dépenses constatées au niveau national.

Le **financement prend également en compte différents facteurs**, telles que :

- les **caractéristiques de l'équipe** et de sa **patientèle**
- les **caractéristiques des territoires** concernés via une modulation relative au taux de pauvreté de la commune d'implantation des CDS
- la **qualité de la prise en charge**